

**COMMUNE DE MASSAGUEL**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 12 décembre 2019**

L'an DEUX MILLE DIX-NEUF et le douze décembre à dix-huit HEURES et trente MINUTES, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mr ORCAN Michel, Maire,  
Présents : Mmes Laetitia RIVAIRAN, Laure GLEIZES, Pascale VAISSIERE, Mr Michel ORCAN, Denis COUSINIER, Michel GUARDIOLA, René ALBERT

Absent: Sébastien GIRARD, Benjamin GARDIN, Catherine SEVERAC

Secrétaire: M. COUSINIER Denis

**1) Evaluations du personnel communal pour l'année 2019**

M. le Maire informe le conseil qu'il a rencontré les salariés pour l'évaluation annuelle qui permet de définir le montant de la prime CIA du RIFSEEP.

**Sandrine** : Son travail donne satisfaction : Il est évoqué le fonctionnement de la cantine et la méthode vis-à-vis des enfants. Suite à des remarques de certains parents, il est convenu pour les enfants « difficiles », de faire goûter les plats et de ne pas insister ( sauf directive des parents)

**Magalie** : Magalie donne entière satisfaction ; Comme elle n'a pas fait de formation, de premiers secours depuis plusieurs années, il est décidé de lui faire suivre le plus rapidement possible une nouvelle « session de formations premiers secours ». Elle travaille également au centre de loisirs de la Communauté de Communes et son contrat est arrivé à échéance au 31.12.2019. C'est donc la commune de Massaguel qui lui versera à partir du 01.01.2020 la totalité du salaire des deux organismes (Commune de Massaguel et CCSA) et se fera rembourser la participation par la CCSA.

**Patricia** : Son travail donne satisfaction : Les chiffres des ventes communiqués par la Poste sont en progression ; ils passent de 4900euros eu 2018 à 7500 euros en 2019. Son contrat arrivé à terme et avant de pouvoir lui faire un CDI, nous sommes dans l'obligation de signer avec elle un nouveau contrat CDD de 3 ans.

**Laurent** : Son travail donne satisfaction : Il est intéressé pour faire des formations : espaces verts et alternative phytosanitaire. Sa période de stage arrive à échéance le 29 février 2020 ; Il devra être titularisé. Dans le futur des heures devront lui être rajoutées car le temps de travail actuel est insuffisant. Il faudra également bien définir sa fiche de poste :

**Eva** : Son travail donne satisfaction : Il est décidé de passer son temps de travail à 17h30 en gardant 30 min par semaine pour les réunions et les conseils : Elle devra également effectuer des formations : rédaction de texte entre autre.

## **2) Facturation eau / assainissement et garderie / cantine**

Monsieur le Maire informe le conseil des problèmes rencontrés lors de la facturation eau et assainissement du fait de la séparation des deux budgets en 2019 ; Il sera fait appel à un technicien de Berger Levrault (logiciel) pour nous aider à solutionner le problème de facturation.

Par rapport à la facturation de la cantine et de la garderie, le conseil souhaite que le détail des jours de garderie et repas de cantine soient mentionnés :

## **3) Règlement cimetière et Columbarium**

Pour éviter certains problèmes lors de l'inhumation de personnes dans des concessions anciennes, il est décidé qu'un règlement strict du cimetière doit être mis en place. A terme les portails seront fermés avec un cadenas. Seul le portillon sera ouvert.

Le columbarium devra lui aussi faire l'objet d'un règlement : Il est décidé de se renseigner sur le prix pratiqués dans les communes voisines :

La décision sera prise lors du prochain conseil.

## **4) Compétences eau et PGSSE (Plan General de Sécurité Sanitaire des eaux)**

M. le Maire évoque la création d'un nouveau document, le PGSSE, qui est composé de trois parties : la source, le traitement et le réseau : C'est un document qui est obligatoire. Il y a un protocole à suivre pour la sécurité et le control de la source :

Pour le moment la commune garde les compétences d'eau et d'assainissement probablement jusqu'à 2022. Des décisions vont se prendre à la CCSA après les élections : Il est prévu que la commune réalise une étude sur le schéma des réseaux et sur le débit de la source.

## **5) Urbanisme et PLUI**

Le PLUI sera officiel et en vigueur au mois de février : Le terrain de M. Fabre qui été considéré comme terrain agricole et qui à obtenu des subventions pour des aménagements, a été renommé terrain non constructible. Il sera envoyé à M. Fabre le courrier du Préfet sur lequel sont mentionnées les raisons du retrait de ce terrain et le courrier de M. Le Maire demandant le maintien de cette parcelle en terrain constructible.

Un terrain de M. Fabre qui avait été, partialement, en zone constructible par le conseil municipal, a été « déclassé é » en terrain agricole par les services de l'état.

L'ADS qui gère les données d'urbanisme nous a informés que cinq déclarations préalables et quatre permis de construire ont été déposés cette année pour la commune. Certains personnes déposent plusieurs fois les mêmes dossiers ce qui occasionne des frais supplémentaire à la commune

## **6) Compte réunion sur le projet éolien**

M. Guardiola fait le compte rendu de la réunion sur les éoliennes qui a eu lieu au Parc Régional. Cette réunion concernait l'implantation d'éoliennes sur les communes de Dourgne et Massaguel. Le projet devra être rajouté sur le PLU

## **7) Compte rendu réunion Nature 2000**

Le maire informe au conseil que la prochaine réunion Nature 2000 aura lieu à Massaguel et qu'il sera candidat à la présidence, à la demande de Daniel Viallé, Président du Parc.

## **8) Passage du Rallye à Massaguel**

Le rallye de la montagne Noire aura lieu les 24 et 25 juillet : Il passera à Massaguel le vendredi 24 comme il y a deux ans à partir de 22h.

## **9) Fête du Village**

Cette année le thème choisi pour la fête du village est la musique : Des bandas de Revel devraient animer l'apéro et le repas, et une chasse au trésor pour les plus petits devrait avoir lieu :

Mme. Vaissière demande si la commune subventionnera l'organisation. Le conseil donne son avis favorable à cette subvention qui devra être votée au prochain budget primitif.

## **10) Résiliation bail Mme Laborde**

Mme Laborde quitte son logement aux Rigous : M. Guardiola fera l'état de lieux et récupèrera les clés : Certains travaux de remise en état seront nécessaires et devront être réalisés rapidement afin de pouvoir relouer le logement dans les meilleurs délais.

## **11) Questions diverses**

Mme. Aversenc a déposé une demande d'achat pour une parcelle proche de chez elle.  
Refus du conseil municipal

Des personnes se plaignent que les voitures circulent trop vite au Pont des Cousines : Cette partie de voies concerne une route départementale. La décision de limitation de vitesse ne concerne donc pas la commune

**Fin de la séance 21H.**